NUMÉRO 11. — ANNEE 1851. NEUCHATEL. 13 MARS.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur, rue du Temple-neuf, n° 20.
Prix de l'abonnement: fr. de Fr. 6 par an.— Pour recevoir le journal fco., fr. de Fr. 7 pr an.

FEUILLE OFFICIELLE

du 6 mars.

NOMINATION.

1. Le citoyen Charles Lequin, à Fleurier, membre du comité chargé de la perception de l'impôt direct dans l'arrondissement de Fleurier.

2. Le public est averti que les actes mortuaires ci-dessous énumérés sont déposés à la chancellerie, où les personnes qui auraient qualité pour réclamer l'un ou l'autre de ces actes, sont invitées à s'adresser:

ACTES MORTUAIRES.

1° De Charles-Henri Petitpierre, négociant, âgé de 55 ans, né à Neuchâtel, demeurant ordinairement au Hâvre, et décédé à Paris le 5 mai 1850;

2° De Jean Antoine Daix, fusilier au 2me régiment de la légion étrangère, 2e bataillon, 2e compagnie, né le 22 octobre 1815 à la Chaux-de-Fonds, décédé le 18 octobre 1849 à l'hôpital militaire de Philippeville;

3° De François-Eugène Martin, fils de François-Louis Martin et de sa femme Marie-Anne née Bedaulx, bourgeois de Neuchâtel, né le 16 juin 1815, soldat au 4e régiment suisse, au service des Deux-Siciles, décédé le 9 décembre 1849, à l'hôpital de la Trinité à Naples;

4° De Paul-Edouard Steiner, lithographe, âgé de 21 ans, fils de Henri-Louis Steiner et de sa femme, Catherine née Blaser, né à Neuchâtel et décédé à Paris le 17 janvier 1848;

5° De Auguste-Aimé Lambelet, horloger, âgé de 43 ans, fils de défunts David Lambelet et de sa femme Marianne née Berthoud, de Fleurier, né à Saint-Sulpice, et décédé à Paris le 16 juillet 1848;

6° De Henri Stram, fils de Jules-Auguste Stram, et de sa femme Henriette née Huguenin, militaire réformé, sortant du 1er régiment de la légion étrangère, né le 4 mai 1824 à Boudry, et décédé le 1er février 1849, à l'hôpital militaire de Marseille;

7° De François Courvoisier-Clément, fusilier au 2e régiment de la légion étrangère, 3e bataillon, 2e compagnie, fils de Henri et de sa femme Marianne née Châtelain, né à la Chaux-de-Fonds le 27 mai 1815, et décédé le 16 octobre 1848 à l'hôpital militaire de Marseille;

8° De Judith-Jeanne née Berthoud, veuve de Daniel-Frédéric Humbert-Droz, horloger, âgée de 72 ans, née à Saint-Sulpice et décédée à Paris le 7 juin 1849;

9° De Charles-Auguste Wuthier, marchand de vins, âgé de 31 ans, né à Coffrane, célibataire, fils de Abraham-Henri Wuthier et de Marianne Girardbille, décédé à Paris le 31 janvier 1849;

10° De Isaac-Henri Dubois, tailleur, âgé de 66 ans, né à Môtiers-Travers, décédé le 28 mai 1849 à Paris;

11° De Henri Dubois, tourneur, âgé de 68 ans, veuf de dame Henriette née Huguenin, décédé le 6 mai 1849 à Paris;

12° De Philippe-Auguste-Frédéric Pingeon, marchand de vins, âgé de 54 ans, né à Rochefort, décédé le 19 mars 1849 à Paris;

13° De Julie-Anna Stouvenel, âgée de 49 ans, née à Neuchâtel, femme de chambre, célibataire, décédée le 3 mai 1849 à Paris;

14° De Frédéric-Auguste Juillerat, horloger, âgé de 51 ans, né au Locle et décédé le 29 août 1849 à Paris;

15° De Augustin Brandt, fusilier à la compagnie hors rang du 2e régiment de la légion étrangère, fils de Henri, et de sa femme Julie née Huguenin, né au Locle le 22 mars 1822 et décédé le 30 septembre 1849 à l'hôpital militaire du Dey à Alger;

16° De Auguste Jeanneret, fusilier à la 6e compagnie du 2e bataillon de la légion étrangère, âgé de 19 ans, né à Auvernier, décédé le 15 octobre 1849 à l'hôpital militaire de Philippeville;

17° De Charles Miéville, journalier, appartenant à la classe civile, âgé de 34 ans, né à Colombier, fils de Georges et de Rose née Muller, décédé le 24 octobre 1849 à l'ambulance sédentaire d'Arzen, (Algérie);

18° De Jean Pitiot, gendarme à cheval à la 2e compagnie de la légion de gendarmerie, fils de François et de sa femme Catherine née Rousselot, né le 26 septembre 1815 au Landeron, et décédé le 16 novembre 1849 à l'hôpital militaire de Blidah, (Algérie):

19° De Adèle Féverier, couturière, âgée de 38 ans, née à Neuchâtel, et décédée le 19 décembre 1849 à l'hôpital militaire de Constantine, (Algérie);

20° De Jonas-Louis Lassieur, horloger, âgé de 65 ans, né au Locle et décédé le 13 mars 1850 à Paris;

21° De Henriette-Marguerite Petitmatile, polisseuse de boîtes de montres, célibataire, âgée de 52 ans, fille de défunts Louis-Jean Petitmatile et de sa femme Marianne-Louise née Perret, née à la Sagne, et décédée le 11 mars 1850 à Paris;

22° De Louise-Fanny Mermod, âgée de 13 mois, fille de Eugène Mermod, de Sainte-Croix, et de sa femme Fanny Adèle née Cordier, née à la Chaux-de-Fonds et décédée le 3 août 1849 à Mostaganem, (Algérie);

23° De Pierre-Louis Dizerens, fusilier à la légion étrangère, compagnie hors rang, fils de Jean-François-Henri, et de sa femme Susanne-Marguenée Bettens, née à Bioley (Suisse), le 15 avril 1829 et décédé le 23 septembre 1849 à l'hôpital militaire du Dey à Alger;

24° De Fanny Lecreux née Calame, journalière, domiciliée à Kariah, fille d'Olivier et de Célestine Calame, née au Valenvron, rière la Chaux-de-Fonds, et décédée le 11 octobre 1849 à l'hôpital civil de Douera, département d'Alger;

25° De Elise Remy née Lafanche, âgée de 36 ans, fille de Jean Lafanche, et de sa femme Madelaine Evard, née à la Chaux-de-Fonds, et décédée le 13 octobre 1849 à l'hôpital militaire de Blidah, (Algérie).

Neuchâtel, le 4 mars 1851. CHANCELLERIE.

3. La chancellerie d'état porte à la connaissance du public ce qui suit: *Extrait de la feuille fédérale du samedi 1er mars, sous n° 10.*

AVIS.

D'après un avis du consul-général suisse à Saint-Pétersbourg, du 15 janvier (3 février dernier,) est décédée dans cette ville la veuve Eugénie-Marie Muller née Leppy, demeurant à Saint-Pétersbourg depuis 1841, et ayant qualité de française; mais comme feu son mari, le sieur Muller qui doit avoir exercé pendant plusieurs années un commerce à Nancy, est supposé avoir été ressortissant suisse, sans que ses prénoms, sa commune, ni l'époque de son décès soient connus, le but du présent avis est d'informer le public que la légation française a provisoirement retiré la succession des défunts, avec l'invitation à ceux qui seraient dans le cas d'y prétendre de faire valoir leurs réclamations.

Berne, le 25 février 1851.

Par ordre de la chancellerie fédérale.

4. Sur la demande qui lui en a été faite par le citoyen Numa Février, horloger à la Chaux-de-Fonds, la justice de paix de ce lieu lui a nommé un curateur en la personne de son frère utérin, le Ulysse Girard.

Ce dernier ayant substitué tous les pouvoirs que lui confère son mandat de curatelle au citoyen Jules Vuithier, notaire, à la Chaux-de-Fonds, celui-ci prévient le public que tout ce qui pourrait être traité avec le pupille, sera, par lui procureur, déclaré nul et non-avenu; toutes les affaires de la curatelle devant être faites en sa présence. Chaux-de-Fonds, le 4 mars 1851.

Aug. RIBAUX, *greffier.*

5. Le citoyen Jacob Otto, de Thalheim en Vurtemberg, établi maître-tailleur d'habits à Môtiers-Travers, ayant quitté clandestinement son domicile sans mettre ordre à ses affaires, le tribunal civil du Val-de-Travers, dans sa séance du 1er mars courant, a déclaré la faillite de sa masse abandonnée, ordonnant qu'elle soit liqnidée sommairement par la justice de paix du dit lieu. C'est pourquoi tous ceux qui étaient en relations d'intérêt avec le prédit Jacob Otto, tailleur, sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix de Môtiers, du vendredi 7 au lundi 24 mars courant, jour où les inscriptions seront closes à 5 heures du soir.

Ils sont en outre péremptoirement assignés à se présenter à la salle de justice du dit Môtiers, le mardi 25 dit, à 2 heures après midi, pour procéder à la liquidation de leurs inscriptions et suivre aux opérations de cette liquidation sommaire, sous peine de forclusion. Môtiers-Travers, le 3 mars 1851.

Le greffier de la justice de paix,
C. PERRET, notaire.

6. Par une sentence en date du 28 décembre 1850, le tribunal civil du Val-de-Ruz, a accordé à Marie-Elisabeth née Dessoulavy, femme du citoyen Daniel-Henri Dessaules dit Deneuf, de Saules, y domiciliée, la demande en séparation des biens de leur conjonction, qu'elle a formée à son mari devant le dit tribunal, à la date du 6 juillet 1850, ce qui est porté à la connaissance du public pour sa gouverne. Fontaines, le 3 mars 1851.

A. MAGNIN, *greffier.*

7. Le citoyen Henri-Constant L'Eplattenier, président du tribunal civil du Val-de-Ruz, agissant en exécution d'un arrêt de la chambre des mises en accusation, fait signifier aux citoyens Adolphe Brunner, argovien, et Célestin Dessaules, tous deux naguères domiciliés à Neuchâtel, qu'ils sont péremptoirement assignés à comparaître personnellement devant le tribunal civil du Val-de-Ruz, siégeant à Fontaines, le samedi 29 mars courant, dès les 9 heures du matin, pour répondre à la demande qui leur sera formée de la part de la partie publique, aux fins de les faire condamner à subir 3 jours et 3 nuits de prison civile et à l'acquit des frais, pour avoir dans la journée du 13 janvier écoulé, étant à Fontaines, tiré plusieurs coups de fusil dans l'intérieur du village, et avoir dirigé un ou plusieurs coups de feu contre des poules appartenant au citoyen Fritz Maillardet, aubergiste, et après en avoir atteint et tué une, s'en être emparés et fait leur profit, ainsi que le tout est démontré par le procès-verbal dont les assignés peuvent prendre connaissance au greffe du tribunal à Fontaines. Fontaines, le 3 mars 1851.

A. MAGNIN, *greffier.*

8. Par leur déclaration déposée au greffe de la Chaux-de-Fonds, en date de ce jour, les citoyens Albert Perret et Jules Henri Droz, domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont formé entre eux une société en nom collectif, pour la fabrication et le commerce de l'horlogerie, sous la raison sociale *Perret et Droz.* Cette société qui a son siége à la Chaux-de-Fonds, a commencé le 11 novembre 1850, pour trois années consécutives. De quoi le public est informé pour sa gouverne. Chaux-de-Fonds, le 25 février 1851.

E. VEUVE, *greffier.*

9. L'école du quartier des Bulles, commune de la Chaux-de-Fonds, étant vacante, les instituteurs qui auraient des vues sur ce poste sont invités à faire parvenir leurs offres de service au citoyen Jeanneret pasteur de la Chaux-de-Fonds, d'ici au 31 mars 1851.

Fonctions: celles d'un régent d'école primaire;
Traitement: 25 louis par an, plus le produit des heures mobiles.

S'il y a lieu à ouvrir un concours, le jour en sera ultérieurement fixé.

Chaux-de-Fonds, le 26 février 1851.

Le secrétaire de la commission d'éducation de la Chaux-de-Fonds, J. GRETILLAT.

AVIS DE CONVOCATION.

10. Les communiers du Locle, tant internes qu'externes et qui ont droit de prendre part aux délibérations, sont invités à se rendre dans le temple du Locle le mercredi 19 mars prochain, à 1 heure après midi, pour là délibérer sur l'acceptation ou le rejet d'un projet de convention entre la commune et la municipalité du Locle, à l'égard des affaires d'intérêt qu'elles ont à traiter entre elles. Locle, le 25 février 1851.

Le secrétaire du conseil administratif,
W.-H. MATTHEY-DORET.

11. Le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a, par jugement en date du 25 février 1851, déclaré jacente à l'état la succession abandonnée du citoyen Simon Perrenoud, de la Sagne, décédé à la Chaux-de-Fonds, le 9 décembre dernier, et a chargé le juge de paix d'en opérer la liquidation. En conséquence, les inscriptions au passif de la dite succession seront reçues au greffe de la justice

de paix de la Chaux-de-Fonds, dès le lundi 10 au lundi 24 mars 1851, et seront closes, ce dernier jour, sous peine de forclusion. Les créanciers inscrivants sont en outre péremptoirement invités à se rencontrer à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le samedi 29 mars 1851, dès les 9 heures du matin, pour y faire liquider leurs inscriptions et suivre à toutes les autres opérations, s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Chaux-de-Fonds, le 27 février 1851.

A. RIBAUX, *greffier.*

12. Le citoyen Henri Amez-Droz, négociant, domicilié à la Chaux-de-Fonds, fait, ensuite d'une autorisation du juge de paix du même lieu, signifier au citoyen Auguste Châtelain, domicilié hors le territoire suisse, qu'il a saisi par forme de reddition de gages, et en vertu d'un titre de ffr. 200, souscrit en sa faveur par le dit Châtelain le 1er mars 1847, un group d'espèces, d'une valeur de ffr. 98, qui a été déposé chez le créancier saisissant par le facteur du bureau des postes de la Chaux-de-Fonds, et qui porte l'adresse de Auguste Châtelain. Cette saisie est faite, pour son produit être appliqué au paiement de la dite somme de ffr. 200. Le citoyen Châtelain est prévenu que le billet par lui souscrit, est déposé au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds, où, s'il le juge à propos, il peut en prendre connaissance. Il est de plus, par le présent avis, assigné à comparaître à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds le jeudi 27 mars 1851, dès les 9 heures du matin, pour s'opposer, s'il le juge convenable, à l'investiture de cette saisie qui sera demandée au juge de paix; cette assignation étant péremptoire, l'assigné, s'il y fait défaut, sera forclos des droits qu'il peut avoir, et il sera passé outre à l'investiture de la saisie. Chaux-de-Fonds, le 27 février 1851.

A. RIBAUX, *greffier.*

Fin de la feuille officielle.

AVIS DU CONSEIL ADMINISTRATIF
de la bourgeoisie de Neuchâtel.

1 A louer, pour la St.-Jean prochaine, le premier et le second étage du corps de bâtiment des classes à l'extrémité côté de vent: ces logements ont l'un trois pièces, le second quatre pièces et leurs dépendances.

Un logement au 2d étage dit des moulins, 3 pièces et dépendances.

Un dit au 3e étage de la même maison, 6 pièces et dépendances.

Une cave non meublée de la contenance de 100 bosses, sise sous la maison du Neubourg, dite du Ramoneur.

Un magasin sous le Trésor, actuellement occupé par Mlle Lanson.

Les offres pour louer seront reçues au bureau du chantier.

Neuchâtel, 11 mars 1851.

Par ordre du conseil, *Le secrétaire,*
PHILIPPIN.

IMMEUBLES A VENDRE.
Prés de montagne à vendre.

2. Lundi 31 mars courant, dès les 6 heures du soir, on vendra par voie de minute dans la maison du village de Rochefort, une propriété située *au delà des Tournes, lieu dit* **à la Frêtretaz** consistant en vingt-huit faulx environ de prés et bois, et une maison restaurée depuis peu avec cuve pour l'eau, joûtant de vent l'hoirie de Jean-Pierre Roulet, de bise Gustave Paris et autres et de joran M. de Sandoz-Rollin.

3. Une maison située dans un des quartiers les plus agréables de la ville, se composant de deux corps de bâtiments avec une cour au centre, le premier donnant sur la rue St.-Honoré ayant trois étages sur rez-de-chaussée, le second donnant sur la rue St.-Maurice, ayant deux étages sur rez-de-chaussée; cette maison, qui est dans un très-bon état, est d'un rapport annuel de soixante-quatre louis. S'adresser pour la voir et en connaître le prix au propriétaire H. Rochias.

4. Sous des conditions très-avantageuses, le samedi 22 mars courant, à 2 heures après-midi, en l'étude du notaire Renaud, rue des Moulins, no 5, au 2d, il sera procédé à la vente, par voie de minute, de la propriété de Jean Sieber, carrier à Monruz, composée: 1o d'une maison neuve renfermant deux logements de trois chambres gypsées, cuisine et les dépendances nécessaires, deux caves, un four à cuire le pain et une lessiverie; 2o d'une écurie ayant place pour deux vaches et des moutons; 3o d'un puits très-abondant et d'une excellente eau; 4o d'une pose environ de terrain en jardin potager et vaste dégagement autour de la maison. Cette propriété, très-avantageusement située, au pied du Mail, côté de joran, près le chemin des Mulets, pourrait servir à toute espèce d'industrie. Pour voir l'immeuble s'adresser à Jean Sieber, et pour les conditions, au notaire dépositaire de la minute.

5. A vendre, pour y entrer le 1er juillet prochain, l'auberge de la Couronne de Serrières; cette auberge est en bon état; elle a une jolie vue sur le lac et les Alpes, et se compose d'une bonne boulangerie avec four remis à neuf, neuf chambres, deux cuisines avec potager, une très-bonne cave creusée dans le roc. S'adr. pour le prix et les conditons à M. DuPasquier, pharmacien, qui est chargé de cette vente.

6. Les vignes ci-après désignées, appartenant aux hoirs de J.-P. Beaujon-Brandt, d'Auvernier, étant invendues, les amateurs sont prévenus que d'ici au 20 mars prochain leurs offres seront reçues au bureau de M. le notaire Vuagneux, à Neuchâtel, qui est chargé de traiter de gré à gré.

Ces vignes sont:

1o Une vigne au champ de la Cour, dite le Revers, contenant trois ouvriers, joûte de joran M. F. Bonnet, d'uberre M. le major Junod.

2o Une dite à Racherelle, contenant un ouvrier, joûte de bise une vigne à l'Etat et de vent M. le ministre L'hardy.

3o Une dite à Creuza-Vallier, franche de dîme, contenant un ouvrier et quart, joûte de bise M. L'Hardy-Dubois, de vent M. le ministre L'Hardy.

4o Une dite à Sombacourt ou Bosson, franche de dîme, contenant trois ouvriers, joûte de bise Mad. Bourquin, de vent le chemin tendant à Cormondrèche.

5o Une dite aux champs de la Cour, contenant deux ouvriers 13 pieds 8 minutes et 8 oboles, joûte de bise Mad. DuPasquier et de vent M. Vonderveit.

6o Une vigne au Tertre, franche de dîme, contenant 4 ouvriers et trois-huit, joûte de joran M. le châtelain d'Ivernois et d'uberre M. L'Hardy-Dubois.

7o Une dite aux Grands-Champs, contenant un ouvrier trois quarts, joûte de bise M. le lieutenant L'Hardy, et de vent M. Charles Bonhôte.

8o Une vigne à la Rochette-dessus, franche de dîme, contenant deux ouvriers trois quarts, joûte de vent M. Ed. Bachelin et de bise M. le major Junod.

Toutes ces vignes sont en parfait état et d'un très-grand rapport; elles seront vendues à des prix très-réduits, d'autant qu'il s'agit de la liquidation d'une masse.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

7. On vendra par enchères publiques, le 29 mars courant, dès les 10 heures du matin, au château de Thielle, en quatre laigres, environ 20 bosses de vin blanc 1847, à de favorables conditions. On vendra en outre quelques meubles et divers objets de ménage, ainsi que des livres. S'adr. à M. Droz, aubergiste à Thielle.

8. L'administration des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel, fera vendre en montes publiques, sous les conditions qui seront préalablement lues, le 22 mars 1851, dès les 9 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt du Chanet de Colombier.

5 tas perches sapin,
11 toises sapin et pin,
1400 fagots de sapin et foyard.

Le rendez-vous est au bas de la forêt, au-dessus de la Prise.

Neuchâtel, le 1 mars 1851.

l'Inspecteur, TH. DE MEURON.

9 L'administration des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel fera vendre en montes publiques sous les conditions qui seront préalablement lues, le 22 mars 1851, dès 1 heure après-midi, les bois ci-après désignés, dans la forêt de la Dame-Ottenette.

30 billons sapin,
25 toises de sapin à brûler,
10 toises de mosets.

Le rendez-vous est au-dessus de la Prise-Imer.

Neuchâtel, le 1 mars 1851.

l'Inspecteur, TH. DE MEURON.

10. La Direction des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel, fera procéder par voie d'enchères publiques, le 18 mars 1851, dès les 10 heures du matin, au château de Colombier, sous les conditions qui seront préalablement lues, à la vente des vins blancs 1847, déposés dans 10 vases contenant environ 32000 pots de Neuchâtel.

Les enchères se feront par vase et seront tenues dans les caves du château de Colombier.

On peut s'adresser pour les conditions et pour goûter les vins, à M. Vuillemin, concierge au château de Colombier.

Neuchâtel, 25 février 1851.

La direction des forêts et domaines.

11. La Direction des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel fera procéder par voie d'enchères publiques, le 17 mars 1851, dès les 10 heures du matin, sous les conditions qui seront préalablement lues, à la vente des vins déposés dans les caves de Frienisberg, savoir:

4 laigres vin blanc 1846, soit environ 18963 pots de Neuchâtel; 6 laigres vin blanc 1847, soit environ 40000 pots de Neuchâtel; 3 laigres et 3 bosses vin blanc 1848, soit environ 18000 pots de Neuchâtel.

Les enchères seront faites par vase.

On peut s'adresser à M. Charles Perroset, au Landeron, pour goûter les dits vins et pour prendre connaissance des conditions; il sera envoyé des échantillons aux personnes des cantons voisins qui en feront la demande au dit Perroset.

Le rendez-vous est à Frienisberg, rière le Landeron, où l'enchère sera tenue.

Neuchâtel, 25 février 1851.

La direction des forêts et domaines.

12. L'administration des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel fera vendre en montes publiques sous les conditions qui seront préalablement lues, le 24 mars 1851, dès les 9 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt de l'Iter.

40 billons de sapin,
10 pièces de merrain ou sapin,
50 toises de sapin,

Le rendez-vous est à la baraque de l'Iter.

Neuchâtel, le 1 mars 1851.

l'Inspecteur, TH. DE MEURON.

13. L'administration des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel fera vendre en montes publiques sous les conditions qui seront préalablement lues, le 29 mars 1851, dès les 9 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt du Chanet du Vauseyon:

40 toises sapin, 10 de foyard,
8000 fagots de sapin et foyard.

Le rendez-vous est à l'entrée du domaine du Chanet.

Neuchâtel, le 1 mars 1851.

l'Inspecteur, TH. DE MEURON.

14. L'administration des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel fera vendre en montes publiques sous les conditions qui seront préalablement lues, le 31 mars 1851, dès les 9 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt du bois l'Abbé:

10 billons de chêne,
40 toises de chêne et de pin,
2000 fagots de chêne.

Le rendez vous est à Champ-Frère-Jaques.

Neuchâtel, le 1 mars 1851.

l'Inspecteur, TH. DE MEURON.

15. La direction des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel fera procéder au château de Colombier, le 18 mars 1851, dès 1 heure de relevée, à la vente par voie d'enchères publiques des objets suivants:

1o quatre pressoirs en bois complets et en bon état;
2o sept grosses cuves;
3o 300 gerles environ en plus ou moins bon état;
4o de vieux vases démontés;
5o de vieux cercles de vases;
6o des bois de vases non travaillés;
7o quatre émines de dîme;
8o plusieurs vieilles brandes, sceaux, seilles et autres objets d'encavage;
9o soixante services en fer étamé, quelques écuelles et autres ustensiles de ménage.

Les conditions seront lues avant la monte.

Neuchâtel, le 25 février 1851.

Direction des forêts et domaines.

A VENDRE.

16. Nouvel envoi de *pilules de Morrison* véritables.

Grains de santé du docteur Frank.

Pâte de Regnauld en boîtes de ff. 1 »50 et 75 c.

Pilules de Vallet, sirop pectoral de Nafé et d'Arabie.

Papier d'Albespeyre et *Papier Fayard et Blayn* pour blessures, plaies, brûlures, et pour les cors, œils-de-perdrix, ognons, etc. à la pharmacie A.-H.-J. Wald, rue des Halles, à Neuchâtel.

17. Mad. Gigax, épicière, rue St.-Maurice, a l'honneur d'annoncer au public, qu'elle vient de recevoir les articles suivants: belle farine fleur et ordinaire, gruau (griès) de Berne, grus (habermehl) et des pruneaux. Tous ces articles sont de première qualité et à un prix très-modique.

18. Limonade purgative au citrate de magnésie, à batz 9 la bouteille, chez M. Wald, pharmacien, rue des Halles, à Neuchâtel.

19. Une magnifique presse à copier les lettres avec un cachet et un timbre sec à presse, le tout entièrement neuf. S'adr. à M. Eugène Dubied, à Fleurier.

20. On offre des canaris, au Neubourg, no 14.

21. Les personnes qui désireraient se procurer de beaux plants d'arbres et à bon compte peuvent s'adresser par lettre affranchie à Jean Morel, à *Chandon près Morat*, qui les rendra à domicile.

22. A vendre une douzaine de laigres de différentes grandeurs, meublant la cave de M. Perrot-Reynier, rue du Château; désirant vider cette cave on les cédera à bas prix.

23. On offre à vendre, trois laigres en bon état. S'adresser au bureau d'avis.

24. On offre à vendre une belle genisse noire portante de 4 mois, race de Schwytz. De même qu'un tas de fumier de vache. S'adresser à Simon Benoit, au Plan de Serrières.

Chez MM. Michaud et Gerster, libraires, à Neuchâtel,

FILLE DE SION.

La mort du Messie.

Chant dédié aux Israëlites de France; grand 8°, prix 5 ffr.

LETTRE AUX SYNAGOGUES DE FRANCE.

Quarto de 17 pages, prix 1 ffr.

---

26. Em. Zoller, mécanicien, à Neuchâtel, Grand'rue, n° 13, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un joli assortiment de baromètres de toutes espèces, depuis 4 à 30 ffr., ainsi que des boyaux de lisse pour pompes à incendie et transvasage; robinets de tout genre; pompes aspirantes et refoulantes; machines à couper le pain pour la soupe; moulins à café; presses a copier les lettres; machines à couper la paille, et, de rencontre, une grande balance avec ses poids de ¼ à 50 lb. Le même se recommande pour la réparation des baromètres, et pour ce qui a rapport à son état; il fera tout son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

27. On offre à vendre 5 à 600 mesures de très-belle avoine pour semens. S'adr. à Henri Breithaupt ou à Simon Benoit.

28. A vendre un tas de fumier de vaches de 1600 à 1800 pieds. S'adr. à M. Perrin, notaire, à Valangin.

29. On peut se procurer, au magasin Soultzener, véritable eau de Cologne de toute première qualité provenant du plus ancien distillateur Jean-Marie Farina; elle est en flacons de différentes grandeurs, et sera cédée par flacons au même prix que par caisses.

30. Un bel habit uniforme d'artillerie presque neuf, ainsi que des épaulettes de soldat d'artillerie. S'adr. au bureau d'avis.

DÉPOT DE LA VERRERIE

de Semsales, chez M. Borel-Wittnauer,

à Neuchâtel.

31. Bouteilles ancienne mesure de Berne ⅘ livres ffr. 20 le cent; dites ⅝ livres, ff. 19; bouteilles mesure fédérale, ⅘ livres, ff. 20; dites, ⅝ livres, ff. 19; bouteilles bordelaises, ffr. 20, bouteilles anglaises, ff. 20; cruchons en verre pour la bière, ff. 30; demi cruchons, ff. 20. Tuiles en verre, verres à vitres double, demi double et simple de toutes dimensions.

32. On offre à vendre, un pupître et un buffet vitré. S'adresser au Cerf.

33 Pour cause de départ, à vendre au 4me étage de la maison de Mad. Mann, n° 3, rue des Moulins, meubles en acajou, commode, secrétaire, table de nuit avec dessus de marbre, bois-de-lit avec son sommier élastique, table à ouvrage, table à coulisse et chaises. —En commission, des demi-draps et des piqués anglais que l'on cédera à des prix très-avantageux.

34. A vendre une excellente montre Lépine, simple boîte en or, établie par un des meilleurs horlogers. Elle pourrait convenir à une personne qui irait en place à l'étranger; on la céderait bien au-dessous de sa valeur. En outre, à vendre le *Magasin universel* en 7 gros volumes bien conservés, et ornés d'une quantité de jolies gravures. S'adresser à Léopold Droz, à Fontaines.

35. Un semoir en bon état, que l'on céderait pour la moitié de sa valeur. S'adr. au bur. d'avis.

36 Le docteur DuBois offre à vendre 6 grandes cloches, dites à melons, moitié fer-blanc et moitié verre, trois quadrangulaires et trois hexagones.

37. On offre à vendre, un tas de foin. S'adr. à Mad. veuve Kech, à Cormondrèche.

38. Jn Prizzi, laitier, rue de l'Hôpital, offre à vendre 8 à 900 pieds bon fumier de vache et cheval mêlé, qui se trouve aux Terreaux, dans la ferme de Mad. de Perrot-Cuche.

39. A vendre, à de favorables conditions, trois tas de fumier, dont deux de fumier mêlé, de cheval et de vache, et un de fumier de cheval pur. S'adresser à Jaques Reiffel, voiturier, Place du Marché, n° 11.

40. Environ 1500 pieds de fumier de vache et de cheval. S'adr. à Jn-Dl Renaud, au Plan.

41. A vendre, environ 1000 pieds de fumier de vache. S'adr. à Jacob Schneider, aubergiste à Saules.

42. En vente, chez Mad. Julie Reutter-Roy, courtepointière, maison Borel-Wittnauer, 2d étage, en face du Faucon, rue de l'Hôpital, différents meubles et effets, dès-maintenant et à la continue, tels que bois-de-lits en noyer à une et deux personnes, tables rondes, pieds à colonnes et autres, chaises rembourrées et empaillées; canapés et lits-de-repos, commodes, chiffonnières, etc. Plus, beau nappage, grandes nappes et autres, serviettes, literie en tous genres, rideaux, grands et petits plateaux en tôle vernie, et différents objets d'un trop long détail; la plupart de ces objets ont peu servi; d'autres d'occasion.

43. D'occasion chez Mlle Petitpierre-Vezian, des toiles de coton, bas de coton, et toiles d'Irlande à bas prix, le tout marchandise anglaise.

Savon du Phénix.

44. MM. Lemercier frères, de Paris, annoncent au public que la vente de leurs produits se fait en gros et en détail chez M. Borel-Wittnauer, à Neuchâtel, comme suit:

Savon blanc, huile de coco, savon jaune, huile de palmier, à 3 et demi batz le morceau de demi kilo., soit 16 et demi onces; ces deux qualités sont parfaites pour le lavage du linge et des laines. Savon au miel, pour toilette, à 3 et demi batz la plaque.

45. Les magasins d'**objets d'art et d'industrie** de MM. JEANNERET ET BOREL, viennent d'être bien réassortis dans toutes les branches de leur commerce, principalement en articles pour ménage. Fantaisies pour étrennes, fournitures de bureau, de peinture et de dessin, gravures et lithographies nouvelles, baromètres, thermomètres, aréomètres, etc.; cannes, badines et parapluies du dernier goût. Ils viennent de recevoir en dépôt un bel assortiment de CHAINES GALVANO-ELECTRIQUES RHUMATISMALES très-recommandables et à des prix bien avantageux.

En vente chez MM. les libraires de Neuchâtel et des Montagnes,

LA 5me LIVRAISON

DES

LETTRES ÉCRITES D'AMÉRIQUE

PAR LÉO LESQUEREUX.

Se vend au profit de l'auteur, Prix, 75 centimes.

47. A vendre, à très-bas prix, des ouvrages de médecine et de chirurgie, anciens et nouveaux, dans un bon état de conservation. S'adresser à Mad. la veuve du docteur Gauthier, à Corcelles.

ON DEMANDE A ACHETER.

48. On désirerait acheter une jeune chienne, de grande taille, à longs poils et propre pour la garde. Si elle était de belle race, on serait très-coulant pour le prix. S'adr. rue du Château, n° 15.

A AMODIER

49 La forge de la communauté de Fontaines étant vacante pour St.-George prochaine, on invite en conséquence les maréchaux qui désireraient la servir, à se rencontrer le lundi 31 mars courant, à l'assemblée communale dudit Fontaines, sur les 10 heures du matin, où la remise en sera faite selon les conditions qui seront lues: la commune loge le maréchal et fournit une partie des outils; les aspirants doivent présenter un certificat de capacité et de moralité.

Fontaines, le 4 mars 1851.

Le secrétaire de commune,
Henri BUCHENEL.

50. La desserte de la boucherie de Cortaillod devenant vacante à la St.-Jean, soit le 24 juin de la présente année, la communauté du dit lieu invite ceux qui auraient des vues sur cet établissement à se présenter aux enchères qui auront lieu à cet effet, le lundi 7 avril prochain, a la maison du village de Cortaillod, dès les 10 heures du matin, ensuite des conditions qui seront lues. Par ordre, *le secrétaire de la Communauté.*

51. La communauté de Montmollin annonce aux amateurs que le 1er mars prochain dès les dix heures du matin, elle remettra en amodiation pour trois ans sa montagne des Près-devent, consistant en pâturage pour dix à onze vaches, en prés et verger, douze poses foin à distraire à volonté, enfin le tout sous de favorables conditions desquelles on peut prendre connaissance chez le soussigné. Montmollin, le 13 février 1851.

Le secrétaire de commune,
Constant GRETILLAT.

52. L'auberge communale de Dombresson, située au centre du village, *et seule auberge en ce lieu*, étant à remettre pour St.-Georges (23 avril) 1852, les personnes qui pourraient y avoir des vues sont invitées à se rendre sur place, porteurs de certificats de moralité et de sûreté suffisants sans lesquels il est inutile de se présenter, le lundi 24 mars prochain 1851, jour fixé pour cette remise, à dix heures du matin. Les conditions du bail leur seront communiquées avant l'enchère. La durée du bail sera de trois ans.

Il serait superflu de détailler les avantages que présente cet établissement, qui par sa position à moitié distance de Neuchâtel à St.-Imier et les nombreuses relations industrielles existantes avec ce dernier endroit et la Chaux-de-Fonds, offre un débit assuré et lucratif.

Dombresson, 17 février 1851.

Par ord., *le secrétaire de commune,*
ROD. MONNIER.

A LOUER.

53. Une belle grande chambre meublée à la Croix-du-Marché. S'adr. à Mad. Lambert, maison Touchon.

54. Dès maintenant une chambre meublée, ayant vue sur les Alpes, avec la pension. S'adr. à Mad. Borel, n° 11, à l'Evole.

55. Pour le 1er mai prochain, le rez-de-chaussée de l'hôtel du faubourg, composé de 9 pièces, cuisine et dépendances. S'adresser à M. Ch. Soultzener.

56. On offre à louer pour la Saint-Jean, sous la voûte du Neubourg, deux logements ayant le soleil, composés chacun de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adr. à Mad. veuve Meuron-Perret, au faubourg, pour les conditions.

57. Une chambre meublée ou non, dans la maison du café Perrin, rue St.-Honoré. S'adr. à M. F. Reuter, maître menuisier.

58. Pour la St.-Jean prochaine, dans la possession de M. Petitpierre de Wesdehlen, à l'Evole, près de cette ville, une écurie avec la grange, la remise, la chambre de harnais et les deux cours qui en dépendent; plus le terrain qui s'étend de la principale cour à la possession de M. le pasteur Diacon. S'adresser à MM. Jeanfavre et Dumarché, agens d'affaires, à Neuchâtel

59. Tout de suite ou pour la St.-Jean, ensemble ou séparément, 1° l'ancienne pinte de la maison Marval, rue de l'Hôpital, pour magasin, boutique ou atelier; 2° le logement attenant, se composant de trois chambres, cuisine, cave et galetas. S'adresser à M. de Marval-Meuron.

60. A louer meublé, à St.-Aubin, dans une belle situation, un logement de six pièces, avec cuisine et dépendances, jouissance d'un jardin avec grand pavillon; s'adresser pour les conditions à M. de Sturler-Pilichody, à Gumligen, près Berne.

61. Pour la Saint-Jean, au centre de la ville et dans la rue la plus fréquentée, un grand magasin qui peut être partagé, avec une cuisine derrière, et un logement au 3me étage, composé de 3 chambres et toutes les dépendances, dans la maison de M. Bouvier-Kistler. S'adr. à Mad. Bouvier-Jacot, rue des Moulins, n° 16.

62. Deux logements à Fenin. S'adresser au sieur H.-Louis Dessoulavy, charron, au dit lieu.

63. Pour de suite, un appartement meublé; pour la Saint-Jean, deux appartements au premier et second étage la maison Pétremand.

64. Pour la Saint-Jean, dans la maison de Jn-Frédéric Perrin, à côté du Faucon, deux logements, un sur le devant au 1er étage composé de 3 pièces avec cuisine et dépendances, et un sur le derrière composé de 2 chambres avec cuisine; on louerait ensemble ou séparément. S'adresser au propriétaire au 2e étage.

65. Dès à-présent, un coin fermé avec tablars, maison Berthoud-Fabry, rue de Flandres. S'adr. à Mad. Berthoud-Fabry, dans la dite maison.

66. Pour la Saint-Jean, à des personnes tranquilles, deux petits logements dans les maisons de M. Rougemont, au Tertre. S'adresser à Ch.-Humbert Jacot, rue du Coq-d'Inde.

67. Pour la St.-Jean, un logement au 3e étage de la maison n° 12, sur la Place du marché, composé de deux belles grandes chambres, cuisine, galetas et dépendances nécessaires. S'adresser à J.-S. Quinche, rue Saint-Maurice.

68. Pour la Saint-Jean, le 3e étage de la maison Prince-d'Aumont, rue de l'Hôpital.

69. Une cave est à louer présentement, dans la maison de M. L. Kratzer, rue des Moulins. S'adr. à Ch.-Humbert Jacot, rue du Coq-d'Inde.

70. Dans la maison n° 2, rue de la Place-d'Armes, un logement au 3me étage, composé de 3 chambres, une mansarde, cuisine et les dépendances. S'adresser au propriétaire.

71. Pour la St.-Jean, un appartement composé de deux chambres, cuisine, chambre haute, galetas, cave, jouissant de la plus belle vue. S'adresser à Ch. Nagel, rue du Seyon.

72. De suite ou pour St.-Jean, un logement de 3 grandes chambres, cuisine et dépendances dans la maison Hotz, sellier, rue St.-Maurice. S'adresser à lui-même.

73. Pour la belle saison, aux environs de la ville, deux à trois chambres meublées ou non, jouissant du lac et des Alpes. S'adresser au bureau d'avis.

74. Pour la belle saison, à louer à Pierrabot-dessous, deux appartements propres, composés chacun de trois chambres, cuisine, etc. S'adr. au fermier du dit domaine.

75. Pour la St.-Jean prochaine, à des personnes tranquilles, une chambre à poêle et cheminée, avec dépense et bucher. S'adr. à Clerc, serrurier.

76. Pour la St.-Jean, à des personnes tranquilles, un petit logement au troisième étage de la maison de M. Pury-Châtelain, rue de l'Hôpital.

77. Pour la Saint-Jean prochaine, l'hôtel du Raisin, à Neuchâtel. S'adresser pour le prix et les conditions à M. Louis Michaud.

78. Un logement comprenant deux chambres, cuisine et dépendances, à l'année ou pour y passer la belle saison, au Pertui-du-Soc, dans la petite maison de Merveilleux. S'adr. à Mad. Du-Pasquier-Borel.

79. De suite ou pour la Saint-Jean, le 4e étage de la maison n° 13, aux Chavannes. S'adresser au propriétaire.

80. Pour la Saint-Jean prochaine, au plain-pied de la maison de M. Ganeval, au Neubourg, un petit logement, composé d'une chambre à poêle, d'une cuisine, et un réduit pour le bois. S'adr. au propriétaire.

81. Pour la Saint-Jean, un logement au 3me étage de la maison Berthoud-Kœrner, rue des Moulins et du Seyon, vis-à-vis la fontaine, composé de trois chambres toutes se chauffant, cuisine et dépendances. S'adr. au 3e étage de la dite maison.

82. Pour la Saint-Jean prochaine, au faubourg du lac, dans la maison faisant l'angle de la ruelle du Peyrou, un logement au 2d étage, et deux magasins au rez-de-chaussée, le tout occupé par M. Borel, marchand de meubles; le logement se compose de 3 chambres, cuisine, cave et dépendances. S'adr. au propriétaire M. L. Beller, fabricant de cols.

83. Dès maintenant ou pour la Saint-Jean, à des personnes soigneuses, un petit logement remis à neuf, situé à Serrières, dans la maison voisine de la cure. S'ad. à Mad. Petitpierre, à l'Evole.

84. Une chambre meublée donnant sur la rue du Seyon. S'adr. au 1er étage de la maison de M. Peillon, chapelier, à la Croix-du-Marché.

85. A louer présentement, ou pour la St.-Jean prochaine, au centre du village de St.-Aubin, une maison à un étage, qui se compose de 3 chambres vernies à neuf, avec poêles et cheminée, une cuisine ayant un potager en fer garni de briques, chambre haute, galetas, cave et jardin. S'adresser à M. L. Gorgerat, au dit Saint-Aubin.

86. A louer pour la Saint-George ou plus tard si cela convient, au village de Fenin, un appartement composé de plusieurs chambres, cave, grange et écuries; un jardin attenant à la maison et un verger planté d'arbres fruitiers d'espèces variées pourront faire partie du bail. Pour connaître le local et les conditions qui seront favorables, s'adresser à J.-P. Dessoulavy, horloger, à Neuchâtel.

87. Le troisième étage de la maison de M. Borel-Wittnauer, en face du Faucon, composé de quatre pièces et dépendances. S'adresser au propriétaire.

88. Pour la St.-Georges prochaine, à Colombier, une boulangerie garnie, avec un logement se composant d'une chambre, cabinet, cuisine, chambre à resserrer, bûcher et portion de cave; l'un et l'autre peuvent se louer séparément S'adresser à Christian Lachenmayer, à l'hôtel du Cheval-blanc, à Colombier.

89. Pour la Saint-Jean prochaine, un logement au 2me étage de la maison de M. Ganeval, au faubourg du lac, ayant vue sur la rue, composé d'une chambre à poêle, d'un cabinet, cuisine, chambre à serrer et galetas. S'adresser au propriétaire.

90. A louer pour le 24 mars, un magasin ayant face sur 3 rues, dans une des meilleures expositions. S'adresser, pour le voir à Fréd. Chaillet au magasin à côté, maison Nagel, Grand'rue, et pour les conditions à Charles Nagel.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES

91. Un jeune homme, âgé de 20 ans, ayant déjà fait un apprentissage de commerce dans un magasin de fer, désirant se perfectionner dans la pratique du français dont il connait parfaitement toute la théorie, demande à entrer, aux environs de Pâques, dans un magasin ou de draperie ou de fer. S'adresser à M. Adam Pfeiffer, ou à L.-A. Roulet, chez qui le jeune homme se trouve maintenant

92. Deux filles du canton de Berne, dont une parle passablement le français, cherchent pour de suite une place pour tout faire dans un ménage. Elles sont porteuses de bons certificats. S'adr. à la pinte Weber, près du temple-neuf.

93. Dans une maison de cette ville, on demande dès à-présent une cuisinière entendue et active, qui connaisse un peu la culture du jardin. S'adresser à Mad. DuPasquier-Merveilleux.

94. Un jeune homme, fort et robuste, du canton de Berne, parlant bien le français, désire se placer comme domestique de campagne; il peut produire de bons certificats. S'adr. à Mad Jaunin, au moulin de Broye, à Salavaux.

95. On demande quelqu'un pour faire les commissions, chez un fabricant d'horlogerie au Locle, et si possible un peu s'aider au ménage; on paiera en conséquence. Le bureau d'avis au Locle indiquera.

96. On demande de suite une fille qui sache faire un bon ordinaire et munie de bonnes recommandations. S'adr. à Mad. Reuter, au Sablon.

97. Pour tout de suite, on voudrait comme domestique, une jeune personne française, forte, robuste, pour s'aider dans un ménage, et qui sût bien coudre et raccommoder les bas. S'adr. no 8, faubourg du lac.

98. On demande pour le 1er avril et jusqu'à la Saint-Jean une cuisinière forte et active, munie de bonnes recommandations. S'ad. au bur. d'avis.

99. Mlle Fanny Porchet, tailleuse à Lausanne, désirerait prendre chez elle, comme apprentie ou assujettie, une jeune personne du canton de Neuchâtel. S'adr. pour informations auprès des demoiselles Clottu, tailleuses.

100. On demande dans une maison particulière de la Chaux-de-Fonds et pour Saint-Georges prochaine, un domestique pour soigner des chevaux et un jardin; il doit être fort, robuste, de toute moralité, parler le français et principalement être bon cocher. S'adr. à M. Robert-Theurer, préfet à la Chaux-de-Fonds, ou à M. Paget, maison Dirks, au faubourg, à Neuchâtel.

101. Une jeune allemande, qui possède un peu le français, cherche à se placer dès à présent comme servante, femme de chambre ou bonne. Elle a de bons certificats. S'ad. à la Croix-fédérale.

102. On demande, pour entrer en service à la fin du mois, une personne qui sache faire la cuisine et soigner un petit ménage. S'adr. à Mad. Meuron-Favre, rue de la Place-d'Armes, no 2.

103. On demande un bon valet-de-chambre, qui soit au fait du service et porteur de bons certificats; il pourrait entrer de suite dans une bonne maison. S'adr. au bureau de cette feuille.

104. On demande une servante du pays, ou Vaudoise (non allemande) mais inutile de se présenter sans certificats satisfaisans de moralité et de bonne conduite. S'adr. au bureau de la feuille d'avis.

105 Un jeune homme du canton de Berne, muni de bons certificats et qui connait très-bien les ouvrages de la campagne, désirerait se placer dans ce canton en qualité de domestique. S'adr. à MM. Erhard Borel et Ce, à Serrières.

OBJETS PERDUS OU TROUVES

106. La personne qui a trouvé, lundi matin, à 10 heures, devant le magasin de M. Lombard, une bourse en cordonnet noir, renfermant de 5 à 10 ffr. en monnaie, est priée de la remettre à Mme Breguet-Borel, au Sablon, qui récompensera.

107. On a perdu une broche en or, émaillée. La rapporter contre bonne récompense, rue du Château, no 15.

108. On a perdu, le mardi 11 mars, sur la route de Neuchâtel et Valangin, en passant par le chemin de MM. les Quatre, entre 5 et 6 heures du soir, un pli renfermant divers papiers notariés. Les rapporter, contre récompense, au bur. d'avis.

AVIS DIVERS.

109. La Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis de cette ville serait disposée à prêter une somme de 10 à 11 mille fr. de Fr., moyennant garanties jugées suffisantes par le Comité. S'adresser à M. Borel-Wittnauer, receveur de la Compagnie.

110. M. Aug. Perrenoud, au Tertre, no 10, à Neuchâtel, pourrait occuper de suite trois ouvriers repasseurs ou de bons finisseurs, qui aimeraient se mettre au remontage; le même prendrait aussi un bon apprenti; il donne la pension et la chambre au désir des ouvriers.

111. Un père de famille, habitant le voisinage de la ville de Bienne, desire placer en échange dans la Suisse française son fils âgé de 13 ans, contre un garçon ou une fille auxquels des soins paternels seraient voués. S'adresser au bureau de cette feuille.

112. Mlles Clottu, de retour de Lausanne, où elles ont travaillé comme tailleuses dans un des premiers ateliers, se recommandent aux personnes qui voudront les honorer de leur confiance Leur domicile est rue des Epancheurs, maison Jeanjaquet.

113. Les co-propriétaires du cours d'eau de la grande Serrière, savoir Fréd. Gueisbuhler, Jules Wittnauer et Ph. Suchard devant faire des réparations à la digue qui retient les eaux de la Serrière, invitent les personnes qui croiraient avoir quelques oppositions à former contre la réparation demandée et accordée par le conseil d'état, qu'elles sont citées péremptoirement à se présenter avec les requérants en évocation devant le conseil d'état, le mardi 1 avril prochain, à 10 heures du matin, pour y faire valoir leurs moyens d'opposition.

114. Antoine Paggi, ancien ouvrier de M. Rigassi, vient de s'établir pour son compte comme *vitrier*. Il saisit cette occasion pour se recommander à toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, osant espérer qu'elles seront satisfaites. Son atelier est rue de la Treille (Poste) maison Mermin. Pour les commissions s'adresser à la boutique de Mad. Jacot, dans la dite maison.

115. Etienne Retz, fermier au Sorgereux (Val-de-Ruz) avise le public, qu'à dater du 23 mars prochain, il apportera son lait lui-même en ville, tel que la vache le donne et au prix ordinaire. Les personnes qui voudront bien lui donner la préférence, sont priées de déposer leurs adresses chez M. Cornu, boulanger, à la Grand'rue, où il aura son dépôt.

116. Bal dimanche 16 courant, chez Aug. Kiehl, à Champreveyre; il aura la musique dite les *Cordons d'or*.

117. Pierre Vogel, à Anet, prévient de nouveau les personnes qui auraient du fil à blanchir, (à 5 crutz la livre), qu'elles peuvent le déposer à la Fleur-de-Lys, à Neuchâtel, où lui-même se trouve tous les jeudis.

118. Le **pensionnat** des **frères Allémann,** autrefois à Kirchlindach, maintenant au **Château de Bumplitz,** près Berne, continue de recevoir des élèves qui doivent particulièrement apprendre à fond la langue allemande, se perfectionner dans la française et en tout ce qui s'enseigne d'ordinaire aux écoles réales. Le prix de pension est modique.

119. MM. Jeanfavre et Dumarché, agens d'affaires, à Neuchâtel, rappellent aux Corporations et aux personnes qui les ont chargés dans le temps de faire enregistrer aux différents greffes de district du pays, des créances hypothécaires, qu'en vertu de l'avis du 22 février 1851 de la Direction de Justice, tout créancier hypothécaire doit indiquer sans délai au Bureau des hypothèques, les noms, prénoms et domicile du *propriétaire actuel* de l'immeuble sur lequel il a hypothèque, et qu'on entend par *propriétaire actuel* celui qui possédait l'immeuble au jour où l'inscription a été prise. MM. Jeanfavre et Dumarché invitent en conséquence leurs cliens à remplir cette formalité ou à leur adresser leurs titres, afin qu'ils puissent la remplir en leur nom.

120. Une institutrice allemande, âgée de 22 ans, brévetée, parlant purement l'allemand et le français, ayant l'exercice d'enseigner l'arithmétique, l'histoire, la géographie, le piano, le dessin et les ouvrages du sexe, cherche une place. Pour tous renseignements ultérieurs, s'adresser au bureau de cette feuille.

121. Dans le pensionnat de M. Péter-Quillet, à Neuveville, on demande une institutrice capable d'enseigner la langue française et les principes de la langue allemande. Outre la table et le logement, on offre 500 fr. de Fr. pour la première année et 600 fr. pour la seconde. Il est inutile de se présenter sans avoir de très-bons certificats.

122. La communauté de Boudevilliers demande un bon tanpier. S'adresser à M. Samuel-Henri Guyot, président du Conseil administratif.

123. L'ancien ouvrier des frères Matthey, le sculpteur Antoine Custor, a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge pour son compte de toute espèce de sculptures et de gravures pour ornements d'architecture, portraits modelés, monuments tumulaires et autres, ainsi que de la confection de figures moulées, de vases, porte-fleurs, tables de marbre pour toilette, cheminées, etc. Le même se recommande pour l'enseignement des éléments de la plastique aux personnes qui désireraient cultiver cet art. S'adr. à lui-même, rue St-Honoré, maison Gygax, au 3e étage.

124. On demande à emprunter une somme de 50 louis, sous bonnes cautions. S'adresser au bureau d'avis.

125. Becker-Maillard, cordonnier, ayant fixé son départ au 15 avril prochain, prie les personnes qui ont des comptes à lui régler à vouloir bien le faire sans retard. Son logement, maison Ecuyer, rue de l'Hôpital, est à remettre dès à-présent. Enfin, il annonce au public, qu'outre un grand nombre de chaussures de sa propre fabrication, il a reçu hier de Paris un assortiment considérable de chaussures en étoffes de toutes couleurs, savoir: souliers montants, souliers découverts, forme sandale, bottines gallochées, bottines pour fillettes, avec ou sans boutons, pantoufles pour les deux sexes. Comme tous ces articles réunissent la plus grande fraîcheur à l'élégance de la forme et à la solidité, il espère en trouver un prompt débit pendant le peu de temps qu'il a encore à séjourner ici, se recommandant à cet effet.

126. Une maison de la Suisse française, faisant le commerce de mercerie, demande pour les voyages un jeune homme de bonnes mœurs et ayant les capacités requises. S'adresser franco à MM. Jaquet et Bovet, commissionnaire à Neuchâtel.

Hernies anciennes et récentes.

127. Le conseil de santé ayant renouvelé, à l'égard de la veuve Rollier-Laurent, aujourd'hui dame Favre, de Lassarraz (canton de Vaud), l'autorisation de défunt son mari, elle continue, et continue *seule*, à offrir son remède d'une efficacité reconnue. Pour se procurer des applications, il suffit de lui écrire *franco*, en indiquant l'âge du malade. Chaque emplâtre porte l'empreinte de son cachet.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. Au marché du 6 mars.

Froment.	l'ém.	bz	20 à 20½.
Moitié-blé	—	»	17 à 17½.
Mècle.	—	»	
Orge	—	»	11½.
Avoine	—	»	8 à 9.

3. BALE. Au marché du vendredi 7 mars.

Epeautre. le sac. fr. 15: rp. à fr. 17 rp. 40.
Prix moyen — fr. 16: « 29
Prix moyen de la précédente semaine fr. 16 » 25 rappes.
Il s'est vendu 367 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 650